

DECISION N° 00130 /CCAA/DG du 26 AVR. 2010

Portant création et fixant la composition du Comité de Suivi de la Réhabilitation de l'héliport de Ngalane en vue du comice agro pastoral d'Ebolowa 2010.

**LE DIRECTEUR GENERAL**

- VU la Loi n° 98/023 du 24 décembre 1998 portant régime de l'aviation civile ;
- VU la Loi n°99/016 du 22 décembre 1998 portant statut général des Etablissements publics et Entreprises du secteur public et parapublic ;
- VU le Décret n° 99/189 du 16 septembre 1999 portant organisation et fonctionnement de l'autorité Aérienne, modifié et complété par le décret n° 2007/100 du 10 avril 2007 ;
- VU le Décret n°2010/022 de la 27/01/2010 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de la Cameroon Civil Aviation Authority ;
- VU la Résolution n° 2009/002/CA du 22 décembre 2009 portant approbation du budget de la CCAA pour l'exercice 2010 ;

Considérant la lettre n° 00013/L/MINT/IG du 02 février 2010 relative à la préparation du Comice agro-pastoral d'Ebolowa ;

Considérant le rapport de la mission conjointe Ministère des Transports, CCAA, ADC, ASECNA relative à la réhabilitation de l'héliport de Ngalane en vue du Comice agro-pastoral d'Ebolowa ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est créé un Comité de Suivi de la Réhabilitation de l'Héliport de Ngalane en vue du Comice agro-pastoral d'Ebolowa 2010 ci-après désigné « le Comité ».

**Article 2** : Le comité a pour mission :

- recruter les entreprises pour réaliser les travaux de réhabilitation de l'héliport ;
- suivre l'exécution des travaux de réhabilitation de l'héliport de Ngalane;
- informer le Ministre d'Etat, Ministre des Transports sur l'état d'avancement et la qualité des travaux ;

- réceptionner les travaux réalisés et régler les factures des entreprises;
- superviser le volet transport aérien lors du comice agro-pastoral.

**Article 3 :** (1) Le comité est composé comme suit :

- **Président :** M. TANKAM Pierre, Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA)
- **Coordonnateur :** M. KOUOGUEU Jean Pierre, Directeur de l'Exploitation Aéronautique, CCAA
- **Rapporteurs :**
  - M. FONKWA Etienne, Chargé d'Etudes Assistant, DAC/MINT
  - M. TUTAB ALEOKOL Julien Hervé, Sous Directeur des Aéroports, CCAA
- **Membres :**
  - M. MBOTTO EDIMO Frédéric, Représentant de l'ASECNA au Cameroun
  - M. PAOUCHI Charles, Conseiller technique, ADC
  - M. GUILLAME Jean Carlo, Directeur de l'Administration et des Finances, CCAA
  - Mme ESSIMI Léopoldine, Sous Directeur de la Navigation Aérienne, CCAA
  - M. KAFFO Michel, Chef de service de la Météorologie, ASECNA
  - M. TCHUISSEU Théodore, Chef de service de la Navigation aérienne, ASECNA

(2) Le Président peut faire appel à toute personne physique ou morale, en raison de ses compétences.

**Article 4 :** Un budget d'investissement sera alloué au Comité pour la réalisation des travaux de réhabilitation objet de l'article 2.

**Article 5 :** Les fonctions de président, de rapporteur et de membre du comité sont gratuites. Toutefois, un budget de fonctionnement sera alloué au comité pour l'accomplissement de sa mission.

**Article 6 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**Ampliations :**

- MINETAT/MINT
- REP/ASCAM
- DG/ADC
- DGA
- CG/DAF
- SDRF/SDF/SF/SR/SCO
- Chrono/Archives

